

COMMUNAUTE D’AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L’ESTUAIRE

Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022



EXTRAIT N° 2022.00054 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de membres :

↪ en exercice : 60
↪ présents : 47
↪ représentés : 11

Date de convocation :

Mercredi 23 Mars 2022

Secrétaire de séance :

Rémi RAHER

L’an deux mille vingt et un, le vingt-neuf mars à 14 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d’Agglomération de la Région Nazairienne et de l’Estuaire s’est réuni sous la présidence de **M. David SAMZUN, Président.**

Etaients présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE, M. Tony LE PEN
DONGES : M. François CHENEAU, Mme Magalie PIED, M. Daniel SIMON, Mme Alice MARTIENNE
LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY, Mme Sylviane BIZEUL
MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Thierry NOGUET, Mme Karine HUET, M. Michel MOLIN
PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR, Mme Frédérique MARTIN, M. Rémi RAHER, Mme Nicole DESSAUVAGES, M. Stéphane CAUCHY, M. Yannick JOUBERT
SAINT-ANDRE-DES-EAUX : Mme Catherine LUNGART, M. Pascal HASPOT, M. Mathieu COENT
SAINT-JOACHIM : M. Roger VEILLAUD
SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Jean-Michel CRAND, Mme Lydia MEIGNEN
SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, Mme Gaëlle BENIZE (visio), M. Alain MANARA, Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Christophe COTTA, M. Xavier PERRIN, M. Alain GEFFROY, Mme Béatrice PRIOU, Mme Emmanuelle BIZEUL, Mme Céline PAILLARD, Mme Dominique TRIGODET, Mme Maribel LETANG-MARTIN, Mme Julia MOREAU, Mme Martine DARDILLAC, M. Dennis OCTOR, M. Michel RAY, Mme Stéphanie LIPREAU, M. Jean-Marc ALLAIN, M. Eddy LE CLERC, Mme Noëlle RUBEAUD, M. Gwénoé PERONNO, Mme Capucine HAURAY, M. Philippe CAILLAUD (visio)

Absents représentés :

MONTOIR-DE-BRETAGNE : M. Pascal PLISSONNEAU donne pouvoir à M. Michel MOLIN
SAINT-JOACHIM : Mme Marie Anne HALGAND donne pouvoir à M. Roger VEILLAUD
SAINT-NAZAIRE : Mme Lydie MAHE donne pouvoir à M. Eric PROVOST, M. Jean Luc SECHET donne pouvoir à M. Alain GEFFROY, M. Jean Luc GUYODO donne pouvoir à M. Eddy LE CLERC, Mme Pascale HASSANE donne pouvoir à Mme Céline GIRARD-RAFFIN, M. Olivier BLECON donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO, Mme Hanane REBIHA donne pouvoir à M. Gwénoé PERONNO
TRIGNAC : M. Claude AUFORT donne pouvoir à M. Jean-Michel CRAND, M. Jean Louis LELIEVRE donne pouvoir à M. Alain MANARA, M. David PELON donne pouvoir à M. Thierry NOGUET

Absents excusés :

TRIGNAC : Mme Dominique MAHE-VINCE, Mme Véronique JULIOT

Commission : Politique de la ville

Objet : Politique de la Ville - Programmation 2022 - Appel à projets du Contrat de ville - Approbation

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE ET DE L'ESTUAIRE**Séance du Conseil Communautaire du Mardi 29 Mars 2022**

Commission : Politique de la ville

Objet : Politique de la Ville - Programmation 2022 - Appel à projets du Contrat de ville - Approbation

Céline GIRARD-RAFFIN, Vice-présidente,

Expose,

Par délibération du Conseil communautaire en date du 09 décembre 2014, approuvant la signature du Contrat de ville aux côtés des partenaires de la politique de la ville, la CARENE s'est engagée à soutenir des projets contribuant à la réduction des inégalités sociales et territoriales.

L'avenant n°1 2019/2022, approuvé par délibération du Conseil communautaire du 17 décembre 2019, renforce et précise encore la stratégie en faveur des quartiers prioritaires et des quartiers de veille de notre agglomération que nous partageons avec nos partenaires.

Ce document constitue le cadre contractuel en faveur des quartiers prioritaires, tant dans sa forme urbaine que sociale. Considérant que les actions menées pour les habitants des quartiers prioritaires sont centrales pour atteindre les objectifs du Contrat de ville et conformément aux modalités d'intervention définies dans ce contrat et son avenant n°1, la CARENE concourt à l'appel à projets 2022 aux côtés de la Ville de Saint-Nazaire, de l'Etat, du Conseil Départemental, de la Caisse d'Allocations Familiales et du bailleur social Silène.

Après analyse des projets et en concertation avec le comité technique des financeurs puis le comité de pilotage de la politique de la ville, réunis les 22 février et 10 mars 2022, la programmation annuelle a été établie.

96 dossiers ont été déposés, par 60 porteurs différents : 76 projets ont reçu un avis favorable et seront donc financés par les partenaires du Contrat de ville.

Pilier I COHESION SOCIALE	Education, enfance et parentalité	4 projets financés
	Santé	3 projets financés
	Culture et expression artistique	8 projets financés
	Jeunesse	17 projets financés
	Séjours	5 projets financés
	Sport	7 projets financés
	Citoyenneté et participation citoyenne	3 projets financés
	Prévention et lutte contre les discriminations - numérique	5 projets financés
Pilier II EMPLOI ET DEV ECONOMIQUE	Emploi	11 projets financés
	Développement économique	6 projets financés
Pilier III LOGEMENT ET HABITAT	Cadre de vie et renouvellement urbain	4 projets financés
PILOTAGE/INGENIERIE	Pilotage, gouvernance	3 projets financés
		Soit 76 projets financés

De par ses compétences en matière de développement économique, d'emploi, d'orientation, d'insertion, d'enseignement supérieur et en matière de Politique de la Ville, la CARENE intervient spécifiquement sur les projets proposant des actions relevant de ces thématiques.

Plus précisément, 24 projets relevant de ces compétences représentent une participation financière de la CARENE, sous forme de subventions aux porteurs de projet (*cf annexe 1*) de :

- 147 094 euros en crédits spécifiques répartis comme suit :
 - 15 000 euros au titre de la compétence Politique de la ville,
 - 75 000 euros au titre de la compétence emploi, orientation, insertion,
 - 57 094 euros au titre de la compétence développement économique.
- 5000 euros en crédits de droit commun au titre de la compétence enseignement supérieur.

Parmi ces projets, un projet sera soutenu lorsque la Région aura attribué le marché public « Chantier école ». La CARENE, dans la logique partenariale de la politique de la ville, complètera les financements attribués par la Région à hauteur de 15 000 euros afin que l'action bénéficie aux habitants des quartiers prioritaires.

La CARENE, au titre de sa compétence « Politique de la Ville » a également fait trois demandes de subvention : la première concerne la valorisation des projets menés par les acteurs locaux dans le cadre du Contrat de ville, par le biais d'outils de communication ; la deuxième porte sur l'animation et la valorisation des Conseils citoyens de quartiers Ouest et Nord ; la troisième porte sur l'observation et l'évaluation du Contrat de Ville. Ces trois projets ont reçu un avis favorable des financeurs et seront soutenus par l'Etat à hauteur de 32 000 euros, avec une valorisation à hauteur de 40 000 euros des moyens mis à disposition par la CARENE.

En conséquence, je vous demande mes cher-es Collègues, de bien vouloir :

- Approuver la programmation 2022 relative aux thématiques : politique de la ville, développement économique, emploi, orientation, insertion, enseignement supérieur.
- Approuver le versement des subventions aux porteurs de projets, selon la répartition susvisée et représentant une participation globale de la CARENE de 152 094 euros répartie sur 24 projets,
- Autoriser le Président ou son représentant à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Les crédits afférents sont prévus au budget principal de la CARENE, chapitre 65.

Le Président,
David SAMZUN

Le Conseil, régulièrement convoqué, délibère et émet le vote suivant :
ADOpte A L'UNANIMITE